

**Le Président de l'Université Paris Dauphine – PSL**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L712-5,  
Vu le décret n°2004-186 du 26 février 2004 portant création de l'université Paris-Dauphine modifié,  
Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat,  
Vu le règlement intérieur modifié de l'Université Paris Dauphine – PSL,  
Vu les arrêtés n°23/24-258 modifié, n°24/25-087, n°24/25-092, n°24/25-097,  
Vu le procès-verbal de dépouillement de l'urne électronique du 15 novembre 2024,

**ARRETE**

**Article 1**

Concernant le Conseil scientifique, les résultats des différents scrutins des 14 et 15 novembre 2024, par voie électronique uniquement, sont proclamés comme suit conformément au procès-verbal de dépouillement susvisé.

**Article 2**

*Collège 1 – professeurs et personnels assimilés*

- Nombre de listes concurrentes : 3
- Nombre de sièges à pourvoir : 10
- Nombre d'électeurs inscrits : 170
- Nombre d'émargements: 142
- Nombre d'enveloppes de vote : 142
- Taux de participation : 83,52%
- Nombre de votes blancs : 3
- Nombre de suffrages valablement exprimés : 139

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Demain Dauphine	94 67,63%	1. ARNAUD MIAS	ELU
		2. ANNA CRET I	ELU
		3. ANTONIN CHAMBOLLE	ELU
		4. BEATRICE PARANCE	ELU
		5. YANN CHEVALEYRE	ELU
		6. GAELLE LE FOL	ELU
		7. PHILIPPE DE VREYER	ELU
		8. CATHERINE ACHIN	-
		9. GUILLAUME DAUDIN	-
		10. MARLENE BENQUET	-
Dauphine Aujourd'hui	33 23,74%	1. ARNAUD RAYNOUARD	ELU
		2. ANNE KARM	ELU

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
		3. FABIEN BLANCHOT	-
		4. CAROLE GRESSE	-
		5. ERIC BROUSSEAU	-
		6. MARTINE CARRE-TALLON	-
		7. DENIS GUIOT	-
Engagés avec la CGT pour une université démocratique, sociale et émancipatrice	12 8,63%	1. JULIAN MISCHI	ELU
		2. SABINE MONTAGNE	-
		3. PATRICK BERNARD	-
		4. SOPHIE BERNARD	-
		5. GUILLAUME CARLIER	-

### Article 3

#### Collège 2 – personnels habilités à diriger des recherches

- Nombre de listes concurrentes : 2
- Nombre de sièges à pourvoir : 3
- Nombre d'électeurs inscrits : 52
- Nombre d'émargements: 39
- Nombre d'enveloppes de vote : 39
- Taux de participation : 75,00%
- Nombre de votes blancs : 3
- Nombre de suffrages valablement exprimés : 36

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Réinventons Dauphine	19 52,78%	1. MARIA LUISA RATTO	ELU
		2. PASCAL ETAIN	ELU
		3. ELSA NEGRE	-
Demain Dauphine	17 47,22%	1. PAUL LAGNEAU-YMONET	ELU
		2. GABRIELLA PIGOZZI	-
		3. LIONEL GARREAU	-

### Article 4

#### Collège 3 – personnels docteurs ne relevant pas des catégories précédentes

- Nombre de listes concurrentes : 3
- Nombre de sièges à pourvoir : 4
- Nombre d'électeurs inscrits : 229
- Nombre d'émargements: 167
- Nombre d'enveloppes de vote : 167
- Taux de participation : 72,92%
- Nombre de votes blancs : 7
- Nombre de suffrages valablement exprimés : 160

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Demain Dauphine	80 50,00%	1. PIERRE-EMMANUEL ARDUIN	ELU
		2. YATING LIU	ELU
		3. BENJAMIN NEGREVERGNE	-
		4. AUDE SZTULMAN	-
Engagés avec la CGT pour une université démocratique, sociale et émancipatrice	41 25,62%	1. PAUL PEGON	ELU
		2. JULIE LANDOUR	-
		3. FRANCOIS SIMENHAUS	-
Réinventons Dauphine	39 24,37%	1. MARIE CARCASSONNE-ROUIF	ELU
		2. MORGAN SWEENEY	-
		3. SABINE DELZESCAUX	-
		4. MAURICE CRONIN	-

### Article 5

#### Collège 4 – ingénieurs d'études ou de recherche

- Nombre de listes concurrentes : 4
- Nombre de sièges à pourvoir : 3
- Nombre d'électeurs inscrits : 53
- Nombre d'émargements : 44
- Nombre d'enveloppes de vote : 44
- Taux de participation : 83,01%
- Nombre de votes blancs : 2
- Nombre de suffrages valablement exprimés : 42

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Demain Dauphine	21 50,00%	1. MARIE-CLOTILDE QUINIO	ELU
		2. BRUNO CHAVES FERREIRA	-
		3. AURORE COILLET	-
Réinventons Dauphine	9 21,43%	1. OLIVIER MAHEO	ELU
		2. AICHA AMARI	-
		3. BRUNO MABBOUX-STROMBERG	-
L'alternative pour une université solidaire	8 19,05%	1. CLEMENT GAUTIER	ELU
		2. ELISABETH HELY-DESCHAMPS	-
		3. OLIVIER ROUYER	-
Engagés avec la CGT pour une université démocratique, sociale et émancipatrice	4 9,52%	1. MAXIME CHUPIN	-
		2. ISABELLE BELLIER	-

## Article 6

### Collège 5 – étudiants inscrits en doctorat

- Nombre de listes concurrentes : 3
- Nombre de sièges Titulaires : 3
- Nombre de sièges Suppléants : 3
- Nombre d'électeurs inscrits : 292
- Nombre d'émargements: 130
- Nombre d'enveloppes de vote : 130
- Taux de participation : 44,52%
- Nombre de votes blancs : 5
- Nombre de suffrages valablement exprimés : 125

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Interdoctorale	65 52,00%	1. MARION BEAUVALET	Titulaire
		2. MATTHIEU KWASNIUK	Suppléant
		3. EVA GUEGUEN	-
		4. MATTHIEU HERVOUIN	-
		5. ANNAH HMED MELS	-
		6. ANATOLE MEUNIER	-
Dauphine Aujourd'hui	31 24,80%	1. RAMACHANDRA OVIODE-SIOU	Titulaire
		2. LOUISE THIBAUT	Suppléant
		3. JEROME ANDRE	-
		4. SOLENE ROLAND	-
		5. LUCAS EUSTACHE	-
		6. MATHILDE BOUVIER	-
Les doctorant.es pour Demain Dauphine !	29 23,20%	1. ANNE-LISE OLIVE	Titulaire
		2. LUCAS DAVRON	Suppléant
		3. CHARLOTTE JANSON	-
		4. FLORIAN LE BRONNEC	-
		5. LOU CHIANI	-
		6. BENJAMIN LEVY	-

## Article 7

### Modalités de recours

#### 7.1 Recours administratif préalable obligatoire

En application des articles D719-38 et D719-39 du code de l'éducation, les opérations de préparation et de déroulement relatives à ces élections sont contestables devant la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE), siégeant au tribunal administratif de Paris, par les électeurs, le président ou le recteur de région académique dans les 5 (cinq) jours suivant la proclamation des résultats, soit au plus tard le mercredi 20 novembre 2024. Cette commission rend son avis dans les 15 (quinze) jours.

## *7.2 Recours contentieux*

En application de l'article D719-40 du code de l'éducation, la décision de la CCOE mentionnée ci-dessous peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris nécessairement introduit dans les 6 (six) jours à compter du rendu de la décision litigieuse de la commission et selon des griefs strictement identiques à ceux soulevés lors du recours déposé devant la CCOE.

### **Article 8**

#### *Publication et exécution*

La Directrice générale des services est chargée de la publication et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 novembre 2024

E. M. Mouhoub  
Président de l'université Paris Dauphine-PSL

